

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil municipal
Herriko Kontseiluaren Delibero Erregistroaren Agiria

SEANCE DU 12 DECEMBRE 2023

OBJET / GAIA : Tarifs loyers appartements communaux 2024.

DATE DE CONVOCATION / DEIALDIAREN DATA : 6 décembre 2023

Nombre de conseillers en exercice / ordezkarien kopuru orokorra : 29
Nombre de présents / hor zirenak : 17
Nombre de votants / bozkatu dutenak : 20

L'an deux mille vingt-trois, le douze décembre, à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christian DEVEZE, Maire.

Etaient présents : M. Christian Devèze, Maire, Mme Eliane Aizpuru, M. Jean-Noël Magis, Mme Yolande Huguenard, M. Didier Irastorza, M. Robert Poulou, Mme Christiane Hargain-Despéries, M. Vincent Goytino, adjoints, Mme Véronique Cadepond-Larronde, Mme Corinne Othatceguy, M. Jean-Paul Eyherachar, Mme Nicole Amestoy, Mme Isabelle Ayerbe, Mme Maud Gastigard, M. Roger Barbier, Mme Bernadette Remeau, Mme Carmen Gonzalez, conseillers municipaux.

Absents ou Excusés : Mme Marie Aristizabal, adjoint, M. Jean-Jacques Lassus, M. Sébastien Carre, M. Peio Etxeleku, M. Jean-François Lacosta, Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, M. Jean-Paul Alaman, Mme Amaia Beyrie, M. Alain Boscq, M. Xabier Heguy, conseillers municipaux.

Procuration : Mme Marie Aristizabal à Mme Yolande Huguenard, M. Jean-Jacques Lassus à M. Jean-Noël Magis, M. Sébastien Carre à M. Christian Devèze.

Secrétaire / Idazkaria : A l'unanimité des membres présents, M. Jean-Paul Eyherachar est désigné secrétaire de séance.

Sur proposition de Mme Aizpuru, adjointe, après discussion et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

FIXE ainsi qu'il suit les montants des loyers des appartements communaux :

- Villa St Joseph (petit F3) : 508 €/mois à compter du 01.01.2024
- Villa St Joseph (F3) : 767 €/mois à compter du 01.09.2024
- Ecole élémentaire publique : 643 €/mois à compter du 01.02.2024
- Presbytère : 349 €/an à compter du 01.01.2024
- Ecole Bas-Cambo : 527 €/mois à compter du 09.03.2024
- Centre Denentzat 1 : 637 €/mois, garage : 48 €/mois, à compter du 17.03.2024

- Centre Denentzat 2 : 534 €/mois, garage : 48 €/mois, à compter du 01.01.2024
- Maison mitoyenne rue Poupel 1 : 800 €/mois à compter du 01.09.2024
- Maison mitoyenne rue Poupel 2 : 773 €/mois à compter du 01.01.2024
- Office de Tourisme (1^{er} étage) : 618 €/mois à compter du 01.01.2024
- Office de Tourisme (2^{ème} étage) : 472 €/mois à compter du 01.01.2024
- Maison Laborde (1^{er} étage) : 472 €/mois à compter du 05.05.2024
- Maison Laborde (2^{ème} étage) : 472 €/mois à compter du 01.09.2024
- Conciergerie cimetièrre : 217 €/mois à compter du 01.01.2024
- Conciergerie piscine : 244 €/mois à compter du 01.01.2024

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme :



Jean-Paul EYHERACHAR
Saioko idazkaria



Christian DEVEZE

Maire de Cambo-les-Bains
Kanboko Auzapeza